

GUIDE **NATIONAL**

APRÈS LA 3^E

RENTREE 2024

Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?



www.monorientationenligne.fr
Un service gratuit d'aide personnalisée



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

APRÈS LA 3^e, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier en alliant enseignements théoriques et pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général grâce auquel vous choisirez plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi vous intéresser au secteur d'activité et examiner s'il est porteur d'emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, votre capacité à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège, qui vous accompagneront dans votre réflexion. Votre Région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet.

Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	page
CHOISIR SA VOIE	2
Les étapes à suivre pour préparer son orientation	2
Les formations après la 3 ^e	4
LA VOIE PROFESSIONNELLE	5
Les spécificités de la voie professionnelle	5
Le CAP et le CAP agricole	8
Le bac professionnel et le bac professionnel agricole	13
LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	19
Les spécificités des voies générale et technologique	19
SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	25
GUIDE PRATIQUE	27

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle.

● SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2023 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

Je fais le point sur mes aptitudes scolaires, mes goûts et mes centres d'intérêt.

Je m'informe et consulte des ressources sur les différentes formations et les métiers que j'aime, auprès d'un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) en prenant rendez-vous soit dans mon établissement, soit dans le CIO (centre d'information et d'orientation) proche de chez moi et/ou auprès du professeur documentaliste du CDI (centre de documentation et d'information) de mon collège et/ou auprès de mon professeur principal (pour l'enseignement agricole).

Je note les dates des salons spécialisés ou des JPO (journées portes ouvertes) pour découvrir les lycées, les CFA (centres de formation d'apprentis) ou d'autres établissements.

À noter : l'Onisep recense les JPO qui me concernent, lire « [Les journées portes ouvertes près de chez vous](#) ».

J'enregistre mes recherches dans Folios ou dans l'ENT (espace numérique de travail) de mon collège.

Je profite de la séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et voir si cela correspond à mes projets.

Si je bénéficie d'une notification de situation de handicap (lire p. 25), je peux également m'adresser à mon enseignant référent, au coordonnateur d'Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et à toute autre personne susceptible de m'aider à faire des choix. Je prends contact au plus tôt avec les lycées ou les CFA qui m'intéressent.

● À PARTIR DE JANVIER 2024 : J'INDIQUE MES INTENTIONS D'ORIENTATION

Je formule une ou plusieurs intentions de voie d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou je complète la fiche de dialogue ou fiche navette), parmi les voies d'orientation suivantes du ministère chargé de l'Éducation nationale ou du ministère chargé de l'Agriculture :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, lire p. 19) ;
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 5 et 13) ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 5 à 12).

● CONSEIL DE CLASSE DU 2^e TRIMESTRE OU DU 1^{er} SEMESTRE : JE REÇOIS L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE

Je consulte sur le service en ligne Orientation (ou sur la fiche de dialogue) l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Cet avis n'est pas définitif et constitue une base d'échanges avec mon professeur principal et le psy-EN pour préparer mes choix définitifs.

INFO +

Les services en ligne Orientation, Affectation et Inscription

Les services en ligne sont accessibles via [EduConnect](#) pour les parents d'élèves de 3^e. Le service en ligne Orientation est accessible pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale. Le service en ligne Affectation est accessible pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Ils leur permettent de :

- demander une ou plusieurs voies d'orientation (2^{de} professionnelle, 2^{de} générale et technologique, 1^{re} année de CAP) ;
- consulter les réponses du conseil de classe ;
- connaître les différentes formations accessibles après la classe de 3^e dans l'enseignement public ou privé, sous statut scolaire ou en apprentissage, partout en France ;

- candidater dans une ou plusieurs formations proposées dans un ou plusieurs établissements ;
- recevoir le résultat des demandes ;
- s'inscrire dans le nouvel établissement.

À noter : l'utilisation des services en ligne n'est pas obligatoire. Les familles peuvent toujours demander des formulaires papier (dossiers d'inscription, fiche de dialogue, fiche préparatoire à l'affectation,) auprès des établissements scolaires.

● PENDANT LE 3^e TRIMESTRE OU 2^d SEMESTRE : JE DÉCOUVRE LES OFFRES DE POURSUITES D'ÉTUDES ET INDIQUE MES CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

Je consulte sur le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e dans les établissements publics, privés, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

Je formule mes choix définitifs d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou avec la fiche de dialogue) et je saisis mes demandes d'affectation sur le service en ligne Affectation (ou je complète la fiche préparatoire à l'affectation). Je peux indiquer plusieurs demandes par ordre de préférence :

- si je choisis une 2^{de} GT, j'inscris les différents établissements où je souhaiterais étudier ;
- si je choisis un CAP, un CAP agricole ou une 2^{de} professionnelle, j'inscris une 2^{de} pro famille de métiers ou je choisis dès la classe de 2^{de} la spécialité de bac pro souhaitée, lorsque celui-ci est hors familles de métiers. J'indique également si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (*lire p. 6*) ainsi que les noms d'établissements.

À noter :

- si j'opte pour un établissement privé sous contrat ou une formation en apprentissage, je dois contacter les établissements avant de saisir mes demandes d'affectation ;
- si j'opte pour des formations en apprentissage, je m'engage à trouver un employeur dès le mois de janvier 2024 ;
- si je postule dans un lycée hors de mon académie, je me renseigne auprès de mon professeur principal ou d'un psy-EN sur la procédure à suivre.

● CONSEIL DE CLASSE DU 3^e TRIMESTRE OU DU 2^d SEMESTRE : JE REÇOIS UNE PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation :

- elle correspond à ma demande et devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- elle ne correspond pas à ma demande : le chef d'établissement organise alors un entretien avec mes parents et moi, à la suite duquel il prend une décision définitive. Si cette décision ne me convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission. Pour statuer, cette dernière s'appuie sur les éléments transmis par ma famille et ceux fournis par le chef d'établissement. Si un désaccord persiste, ma famille peut demander mon maintien dans la classe d'origine. **Pour en savoir plus :** « [Affectation en lycée : questions-réponses](#) ».

● FIN JUIN-DÉBUT JUILLET 2024 : JE REÇOIS MA NOTIFICATION D'AFFECTATION ET JE M'INSCRIS

La notification d'affectation précise la formation et le lycée d'affectation.

Dès la réception de la notification d'affectation, je peux m'inscrire dans l'établissement en remplissant un dossier papier remis par le secrétariat de l'établissement d'accueil ou via le service d'inscription en ligne si l'établissement l'a ouvert. Le chef d'établissement de mon collège est mon interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription avec l'aide du professeur principal et/ou du psy-EN. Si je ne le fais pas, je risque de perdre ma place, laquelle sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

À noter : si je n'ai pas d'affectation en lycée, le chef d'établissement, avec le psy-EN, peut m'accompagner dans ma démarche d'orientation.

INFO +

Le redoublement

À titre exceptionnel et face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander le redoublement. Le chef d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), par exemple. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible à l'issue des classes de 5^e, de 4^e ou de 3^e.

L'entretien personnalisé d'orientation

Cet entretien, organisé le plus tôt possible, se déroule avec le psy-EN du collège, le professeur principal, l'élève et sa famille. Il permet de faire le point sur la scolarité pour envisager les poursuites d'études les plus adaptées.

L'accompagnement à l'orientation

Un temps de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans le collège. Des actions d'information spécifiques, en lien avec les Régions, peuvent également être organisées.

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^e



1. Exclusivement en apprentissage.

2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2^{de}.

3. À compter de janvier 2025, les MC deviendront des CS (certificats de spécialisation).

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi ou une poursuite d'études, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 13*).

BPA

Décliné en sept secteurs professionnels, le BPA est proposé par la voie de l'apprentissage (*lire p. 10*).

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier (*lire p. 8*). La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel. Le CAP se prépare en 1, 2 ou 3 ans, en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels (*lire p. 19*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac +3, à bac +5, voire plus.

Bac technologique

Le bac technologique est décliné en huit séries au choix (*lire p. 20*): S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse); ST2S (sciences et technologies de la santé et du social); STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant); STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués); STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration); STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable); STL (sciences et technologies de laboratoire) et STMG (sciences et technologies du management et de la gestion). Il conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

SIGLES

BMA: brevet des métiers d'art

BP/BPA: brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM: brevet technique des métiers

BTS/BTSA: brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

BUT: bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole: certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS: certificat de spécialisation (agricole)

DE: diplôme d'État

DMA: diplôme des métiers d'art

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL: formation complémentaire d'initiative locale

MC: mention complémentaire.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit comme apprenti, soit comme élève de lycée professionnel. La voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle : en CAP ou en bac pro. Les familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre ou la co-intervention contribuent à faire de la voie professionnelle un parcours d'excellence. Préparé en tant qu'élève au sein d'un LP (lycée professionnel) ou en tant qu'apprenti dans un LP ou en CFA (centre de formation d'apprentis), le diplôme permet un accès direct à l'emploi ou une poursuite d'études. Les spécificités de la voie professionnelle :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive... ;
- des **enseignements professionnels théoriques et pratiques** pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques (plateaux techniques et équipements reproduisant les conditions réelles d'exercice en activité professionnelle) ;
- des **cours en petits groupes et en co-intervention** (pluridisciplinarité en lycée agricole), avec des enseignants de disciplines professionnelles et générales ;
- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparés. Ces périodes de formation professionnelle peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger.
À noter : une allocation de stage (entre 50 et 100 € par semaine de PFMP) est versée par l'État ;
- un **accompagnement personnalisé** et renforcé en petit groupe pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail, préparer son orientation. Après un test de positionnement en début de 1^{re} année de CAP et de 2^{de} bac pro, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques jusqu'à la fin du lycée professionnel ;
- un **accompagnement au choix d'orientation** en 2^{de} année de CAP et en terminale bac pro pour préparer et réussir son projet post-CAP ou post-bac ;
- des **CCF (contrôles en cours de formation) et/ou des ETP (épreuves terminales ponctuelles)** selon les disciplines et les spécialités ;
- des **bureaux d'entreprises** implantés au sein des lycées professionnels pour accompagner les élèves dans leurs démarches : accès à un réseau professionnel, recherche de stage ou de contrat d'apprentissage, etc. ;

- une **période de consolidation de l'orientation** permet de changer de formation dès le mois de novembre ;

- une **mobilité internationale**, possible pour tous les élèves, y compris les apprentis. Ils peuvent effectuer une partie de leurs études ou un stage à l'étranger, selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA (centre de formation d'apprentis). En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience permet de gagner en autonomie, d'enrichir ses connaissances du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère. La valorisation des compétences acquises à l'étranger passe par une épreuve facultative de mobilité, qui donne lieu à la délivrance d'une attestation MobilitéPro, en plus du diplôme.

Pour en savoir plus : « [Voie pro et mobilité européenne](#) ». .../...

INFO +

Les CMQ (campus des métiers et des qualifications)

Les CMQ regroupent plusieurs établissements de formation et des entreprises autour d'un pôle de compétences. Ils sont répartis en secteurs porteurs d'emplois (numérique, services à la personne, transition énergétique). Ce label est un moyen de rapprocher l'enseignement et le monde économique. Plus de 40 CMQ (sur une centaine au total) sont labellisés « campus d'excellence » dans 12 secteurs économiques d'avenir. Les CMQ proposent une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat : statut scolaire ou apprentissage ; en France ou à l'étranger. Les CMQ visent à faciliter la mixité des parcours.

Pour en savoir plus : « [Les campus des métiers et des qualifications](#) ».

Changer d'orientation

Quel que soit son cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il faut contacter son professeur principal et/ou le psy-EN. Ainsi, les élèves de 2^{de} année de CAP de la même spécialité que le bac professionnel envisagé peuvent demander à poursuivre leurs études en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle.

En fonction des motivations et des résultats scolaires de l'élève, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à une demande de réorientation. Toutefois, avant d'intégrer une nouvelle formation, il sera proposé à l'élève de suivre un stage passerelle pour découvrir la nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires pour y réussir.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (SUITE)

• la **possibilité de préparer son diplôme en apprentissage** en alternant période en entreprise et formation en lycée ou en CFA (centre de formation d'apprentis), après la signature d'un contrat de travail. **En CFA**, l'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation. Dans les **lycées**, possibilité aussi de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire au lycée.



Chaque CAP/CAP agricole et chaque bac professionnel/bac professionnel agricole existe dans plusieurs spécialités correspondant à différents métiers. Les contenus de la formation, les compétences et les connaissances professionnelles attendues à l'examen, les activités professionnelles exercées par le titulaire du diplôme et les types d'emploi occupés sont détaillés dans des documents nationaux appelés « référentiels », annexés aux arrêtés de création de chaque spécialité.

Pour en savoir plus :

- sur les diplômes professionnels, consulter le site du [ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#).
- sur les diplômes agricoles, consulter le site du [ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#).
- sur les formations et métiers de la mer, consulter le site du [secrétariat d'État chargé de la Mer](#).

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant formation en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en lycée professionnel et formation en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans. Il est signé entre un apprenti ou son représentant légal (si l'apprenti est mineur) et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (ou de 15 ans et 1 jour et ayant terminé la classe de 3^e, brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné, au sein de l'entreprise, par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionné), qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Le salaire perçu est exonéré de cotisations sociales (salaire brut = salaire net).

Pour les jeunes en situation de handicap disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé (lire p. 26).

Pour consulter les offres en apprentissage :
« [Emplois et formations en alternance](#) ».



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

 **onisep**

LE DICO

des métiers

**Près de 800 métiers
tous secteurs confondus**

NOUVEAU

→ Découvrir le monde professionnel
→ Situation de handicap et emploi

illustration © Grivina/iStock/Getty Images Plus



13€₅₀ VERSION
PDF



19€₉₅ VERSION
PAPIER



À retrouver sur
bibliotheque.onisep.fr



Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux

LE CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE) ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 10 agricoles), les CAP et CAP agricole sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle, mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

● OÙ ET COMMENT ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ou dans des établissements privés d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ou dans les lycées professionnels. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- dans [les écoles de production](#) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

À noter : le CAP peut être préparé en 1 an par des jeunes déjà diplômés (d'un autre CAP au minimum) qui seront dispensés des épreuves générales, mais aussi par des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, ainsi que par des élèves de 1^{re} et de terminale professionnelle, technologique et générale. La formation est également dispensée en 3 ans selon les profils et les besoins éducatifs particuliers des élèves : issus d'Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ou de Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté), ou encore sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation, par exemple. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

● AU PROGRAMME

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps et se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP, et ils intègrent la PSE (prévention-santé-environnement) ainsi que de la co-intervention ;
- des **enseignements généraux** : français, histoire-géographie, EMC (enseignement moral et civique), mathématiques et physique-chimie, EPS (éducation physique et sportive) et langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements professionnels ;

- des **enseignements facultatifs** : langue vivante (autre que celle choisie dans l'enseignement obligatoire), arts appliqués et culture artistique ou mobilité ;
- un volume horaire peut être consacré à la **consolidation, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation** ;
- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire individuel ou en groupe. Il témoigne des savoirs professionnels et des gestes propres à un métier et peut prendre des formes diverses, selon la spécialité du CAP : produit fini (en bois, en métal, en tissu...), décor, film, exposition, site Internet ou application, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. Il peut aussi donner lieu à la préparation d'un concours ou à la conception d'une mini-entreprise ;
- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires, de 12 à 14 semaines selon la spécialité. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel. Une allocation de stage (50 euros en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un CCF (contrôle en cours de formation).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Après un CAP, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; une MC* (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ; un BP (brevet professionnel), exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BMA (brevet des métiers d'art) après un CAP des métiers d'art ; un BTM (brevet technique des métiers), délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP obtenu.

* À partir de 2025, les MC deviendront des CS (certificats de spécialisation).

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP (toutes spécialités confondues)

	1 ^{re} ANNÉE DE CAP	2 ^{de} ANNÉE DE CAP
Enseignement professionnel	11 h 30	12 h
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
Prévention-santé-environnement	1 h 30	1 h
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
EMC (enseignement moral et civique)	30 min	30 min
Mathématiques et physique-chimie	1 h 30	1 h 30
EPS (éducation physique et sportive)	2 h 30	2 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	31 h	31 h
PFMP (période de formation en milieu professionnel)	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

INFO +

Réforme en cours

À compter du 1^{er} janvier 2025, les MC (mentions complémentaires) deviennent des CS (certificats de spécialisation).

LE CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE) ET LE CAP AGRICOLE (SUITE)

Le CAP agricole

● OÙ ET COMMENT ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) ou dans des [MFR \(maisons familiales rurales\)](#). L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

● AU PROGRAMME

La formation comporte :

- des modules d'**enseignements généraux**, à savoir **MG1** : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion) ; **MG2** : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive) ; **MG3** : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive) ;
- des modules d'**enseignements professionnels**, dont le nombre varie selon les spécialités ;
- des **enseignements complémentaires** : 5 heures hebdomadaires de renforcement des connaissances, 3 heures de pluridisciplinarité et un enseignement facultatif ;
- 1 semaine de **stage collectif** pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires de 12 semaines, effectuées **individuellement**. Une allocation de stage (50 € en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État ;
- la possibilité d'effectuer 1 à 6 semaines de **stage complémentaire**, à titre individuel ou pour des groupes restreints.

À noter : une grille horaire différente existe pour chaque spécialité de CAP agricole.

Pour consulter les programmes : « [Les CAP agricoles](#) ».

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation). Le diplôme est également délivrable aux apprenants qui ont validé l'ensemble des UC (unités capitalisables).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Après un CAP agricole, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS (certificat de spécialisation) agricole ; une MC* (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ; un BPA (brevet professionnel agricole) ; un BP (brevet professionnel), exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BTM (brevet technique des métiers), délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole obtenu.

* À partir de 2025, les MC deviendront des CS (certificats de spécialisation).

INFO +

Le BPA (brevet professionnel agricole)

Délivré par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le BPA est, comme le CAP, un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il se prépare en 2 ans après la 3^e par la voie de l'apprentissage. Il est délivré selon la modalité des UC (unités capitalisables). Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole.

Il existe huit BPA : transformations alimentaires ; travaux de conduite et entretien des engins agricoles ; travaux de l'élevage canin et félin ; travaux de la production animale ; travaux de la vigne et du vin ; travaux des aménagements paysagers ; travaux des productions horticoles ; travaux forestiers.

Pour en savoir plus : « [BPA - Brevet professionnel agricole](#) ».

LISTE DES CAP

(mise à jour de novembre 2023)

Accessoiriste réalisateur
Accompagnant éducatif petite enfance
Accordeur de pianos
Aéronautique option avionique
Aéronautique option structure
Aéronautique option systèmes
Agent accompagnant au grand âge
Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux
Agent de développement des activités locales option activités familiales, artisanales et touristiques (Guyane)
Agent de la qualité de l'eau
Agent de prévention et de médiation
Agent de propreté et d'hygiène
Agent de sécurité
Agent vérificateur d'appareils extincteurs
Armurerie (fabrication et réparation)
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie sertissage
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option polissage finition
Arts de la broderie
Arts de la dentelle option aiguille
Arts de la dentelle option fuseaux
Arts de la reliure
Arts du bois option A sculpteur ornementaliste
Arts du bois option B tourneur
Arts du bois option C marqueteur
Arts du tapis et de la tapisserie de lisse
Arts du verre et du cristal
Arts et techniques du verre option décorateur sur verre
Arts et techniques du verre option vitrailliste
Assistant luthier du quatuor
Assistant technique en instruments de musique option accordéon
Assistant technique en instruments de musique option guitare
Assistant technique en instruments de musique option instruments à vent
Assistant technique en instruments de musique option piano
Boucher
Boulangier
Bronzier option A monteur en bronze
Bronzier option B ciseleur en bronze
Bronzier option C tourneur sur bronze
Cannage-paillage en ameublement
Carreleur-mosaïste
Carrossier automobile
Charcuterie-traiteur (1 ^{re} session d'examen en 2026)
Charpentier bois
Charpentier de marine
Chaussure
Chocolaterie-confiserie (1 ^{re} session d'examen en 2026)
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Composites, plastiques chaudronnés
Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar (1 ^{re} session d'examen en 2024)
Conducteur d'engins de travaux publics et carrières
Conducteur d'installations de production
Conducteur livreur de marchandises
Conducteur routier marchandises
Conducteur-opérateur de scierie
Constructeur d'ouvrages en béton armé
Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics
Constructeur de routes et d'aménagements urbains
Construction des carrosseries
Cordonnerie multiservice
Cordonnier-bottier
Couvreur
CPAP PMH (certificat polynésien d'aptitude professionnelle petite et moyenne hôtellerie)
Crémier-fromager
Cuisine
Décolletage: opérateur régleur en décolletage
Décoration en céramique
Déménageur sur véhicule utilitaire léger
Développement option 2 construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 3 activités familiales artisanales et touristiques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 4 gestion et entretien de la petite exploitation rurale (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Développement option 5 gestion et entretien en milieu marin (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Doreur à la feuille ornementaliste
Ébéniste
Électricien
Émailleur d'art sur métaux
Emballleur professionnel
Employé technique de laboratoire
Encadreur
Équipier polyvalent du commerce
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Étanchéité du bâtiment et des travaux publics
Ferronnier d'art
Fleuriste
Fleuriste de mode (1 ^{re} session d'examen en 2025)
Fourrure
Gardien d'immeubles
Glacier fabricant
Horlogerie
Industries chimiques
Installateur en froid et conditionnement d'air
Instruments coupants et de chirurgie
Interventions en maintenance technique des bâtiments
Lapidaire option A diamant
Lapidaire option B pierres de couleur
Maçon

Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A voitures particulières
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
Maintenance des véhicules option C motocycles
Maintenance nautique
Marbrier du bâtiment et de la décoration
Mareyage
Maritime
Maritime conchyliculture
Maroquinerie
Mécanicien conducteur scieries et industries mécaniques du bois option B mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage
Menuisier aluminium-verre
Menuisier en sièges
Menuisier fabricant
Menuisier installateur
Métallier
Métiers de l'enseigne et de la signalétique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la fonderie
Métiers de la gravure option A gravure d'ornementation
Métiers de la gravure option B gravure d'impression
Métiers de la gravure option C gravure en modelé
Métiers de la gravure option D marquage poinçonnage
Métiers de la mode-chapelier-modiste
Métiers de la mode-vêtement flou
Métiers de la mode-vêtement tailleur
Métiers du football
Métiers du plâtre et de l'isolation
Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques
Modèles et moules céramiques
Monteur de structures mobiles
Monteur en installations sanitaires
Monteur en installations thermiques
Mouleur-noyauteur : cuivre et bronze
Opérateur/opératrice de service-relation client et livraison
Opérateur/opératrice logistique
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité orthoprothèse
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité podo-orthèse
Orfèvre option A monteur en orfèvrerie
Orfèvre option B tourneur-repousseur en orfèvrerie
Orfèvre option C polisseur-aviveur en orfèvrerie
Orfèvre option D planeur en orfèvrerie
Outillages en moules métalliques
Outillages en outils à découper et à emboutir

Ouvrier archetier
Pâtissier
Peintre applicateur de revêtements
Peintre automobile
Plasturgie
Plumasserie (1 ^{re} session d'examen en 2025)
Poissonnier-écailler
Primeur
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage
Rentrayer option A tapis
Rentrayer option B tapisserie
Sellerie générale
Sellier harnacheur
Sérigraphie industrielle
Signalétique et décors graphiques
Souffleur de verre option enseigne lumineuse
Souffleur de verre option verrerie scientifique
Staffeur ornemaniste
Tailleur de pierre
Tapissier/tapissière d'ameublement en décor
Tapissier/tapissière d'ameublement en siège
Taxidermiste
Tonnelier (1 ^{re} session d'examen en 2025)
Tournage en céramique
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Vannerie
Vêtement de peau

LISTE DES CAP AGRICOLE (mise à jour de novembre 2023)

Agricultures des régions chaudes
Jardinier-paysagiste
Lad-cavalier d'entraînement
Maréchal-ferrant
Métiers de l'agriculture
Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines
Opérateur en industries agroalimentaires option transformation de produits alimentaires
Palefrenier-soigneur
Services aux personnes et vente en espace rural
Travaux forestiers

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec plus de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en BTS et en BTSA.

Le bac professionnel

● OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ou dans les lycées professionnels. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec l'employeur (*lire p. 6*) ;
- dans [les écoles de production](#) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers pour son année de 2^{de} professionnelle. S'il opte pour une famille de métiers (*lire p. 17*), il choisira sa spécialité de bac professionnel en fin de 2^{de}. S'il s'inscrit à une formation en apprentissage, il doit choisir directement une spécialité de bac professionnel (*lire p. 16*).

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, l'élève peut poursuivre sa formation dans un autre établissement.

● AU PROGRAMME

La formation comporte :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, EMC (éducation morale et civique), éducation artistique, EPS (éducation physique et sportive), PSE (prévention-santé-environnement), LVA (langue vivante A) et, selon la spécialité, sciences physique et chimie ou LVB (langue vivante B). À ces disciplines s'ajoutent des heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux. Un atelier philosophie peut remplacer certaines heures de co-intervention en terminale ;
- des **enseignements professionnels** : travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, pour acquérir une expérience professionnelle et être opérationnel sur le marché du travail ;
- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires de 18 à 22 semaines selon la spécialité. Une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État ;

- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif (produit fini en bois, en métal, en tissu...) : texte, journal, site Internet, film, planches créatives, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. ;

- un choix d'options dès la 2^{de} (expérimentation) : codage, entrepreneuriat ou langue, par exemple ;

- en terminale, les lycéens pourront choisir entre une période de stage plus longue ou des cours renforcés pour préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.

À noter : dans certaines spécialités de bac professionnel, les lycéens ont accès dès la 2^{de} à l'UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif). L'objectif est de permettre une insertion professionnelle ou une poursuite d'études en lien à la fois avec son bac professionnel et les métiers du sport (*retrouvez les diplômes concernés p. 16 à 18*).

Pour en savoir plus : [Onisep Sport](#).

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un CCF (contrôle en cours de formation).

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer une MC* (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale), un BTS (brevet de technicien supérieur), un DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design), un DMA (diplôme des métiers d'art), un DE (diplôme d'État) du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.

* À partir de 2025, les MC deviendront des CS (certificats de spécialisation).

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL
 (toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2 ^{de} PRO	1 ^{re} PRO	TERMINALE PRO
Enseignement professionnel	11h	9h30	10h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h	1h	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1h	30min	-
Enseignements professionnels et enseignements généraux ¹ en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études ²	-	-	1h
Réalisation d'un chef-d'œuvre ³	-	2h	2h
Prévention-santé-environnement	1h	1h	1h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	1h	1h	1h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3h30	3h	3h
Mathématiques	1h30	2h	1h30
Langue vivante A	2h	2h	2h
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	1h30	1h30	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h	1h
Éducation physique et sportive	2h30	2h30	2h30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation ⁴	3h	3h	3h30
TOTAL	30h	30h	30h
PFMP (période de formation en milieu professionnel)	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

1. Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive.

2. En terminale: insertion professionnelle (préparation à l'emploi: recherche, CV, entretiens, etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique, etc.).

3. La réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

4. Y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de 2^{de}.

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (SUITE)

Le bac professionnel agricole

● OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) publics ou privés ou dans des [MFR \(maisons familiales rurales\)](#) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

La 2^{de} professionnelle s'organise en quatre familles de métiers (*lire p. 18*) ou propose deux classes de 2^{de} professionnelle dédiées (*lire p. 18*).

● AU PROGRAMME

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** propres à chaque spécialité.
- des **enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive.
- des **enseignements à l'initiative des établissements**.
- des **travaux pratiques renforcés** : chantier école.
- la mise en œuvre d'un projet collectif dans le cadre du bloc de compétence « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».
- deux stages collectifs : un stage pour l'éducation à la santé et au développement durable (2 semaines réparties entre la classe de 2^{de} professionnelle et le cycle terminal) et un stage pour la valorisation du vécu en milieu professionnel (1 semaine durant le cycle terminal).
- des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires selon la spécialité : 6 semaines (2^{de} pro) et 14 à 16 semaines (cycle terminal). Une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État.

Pour consulter les programmes des bacs pro agricole :
« [Classes de premières et terminales](#) ».

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire, ou à l'ensemble des UC (unités capitalisables). L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un CCF (contrôle en cours de formation).

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

● POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un CS (certificat de spécialisation) agricole, une MC* (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

* À partir de 2025, les MC deviendront des CS (certificats de spécialisation).

À consulter

<https://www.onisep.fr/la-voie-professionnelle>

INFO +

Réforme en cours

À compter du 1^{er} janvier 2025, les MC (mentions complémentaires) deviennent des CS (certificats de spécialisation).

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS ET DES BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement [le site de l'Onisep](https://www.onisep.fr).
(mise à jour de novembre 2023)

Accompagnement, soins et services à la personne*
Aéronautique options avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art options communication visuelle plurimédia; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues options organier; tuyautier
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Aviation générale
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Carrossier-peintre automobile
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique*
Électromécanicien marine
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Géomètre (1 ^{re} session d'examen en 2027)
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*
Interventions sur le patrimoine bâti options A maçonnerie; B charpente; C couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique*
Maintenance des matériels options A matériels agricoles; B matériels de construction et de manutention; C matériels d'espaces verts
Maintenance des systèmes de production connectés
Maintenance des véhicules options A voitures particulières; B véhicules de transport routier; C motocycles
Maintenance et efficacité énergétique*
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium-verre
Métiers de l'accueil*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*

Métiers de l'entretien des textiles options A blanchisserie; B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la couture et de la confection (1 ^{re} session d'examen en 2027)
Métiers de la sécurité*
Métiers du commerce et de la vente options A animation et gestion de l'espace commercial*; B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
Métiers du cuir options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage
Métiers du froid et des énergies renouvelables*
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique: technologies de la lumière (1 ^{re} session d'examen en 2026)
Organisation de transport de marchandises*
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Polyvalent navigant pont/machine
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Réalisation de produits imprimés et plurimédia options A productions graphiques; B productions imprimées
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien conseil-vente univers jardinerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment options A études et économie; B assistant en architecture
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en réalisation de produits mécaniques options réalisation et suivi de productions; réalisation et maintenance des outillages
Technicien gaz
Technicien menuisier agenceur
Technicien modelleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Travaux publics

* UF2S (unité facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS **AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL** (mise à jour de novembre 2023)

MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE	
Aéronautique option avionique	
Aéronautique option structure	
Aéronautique option systèmes	
Aviation générale	
MÉTIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT	
Étude et réalisation d'agencement	
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	
Technicien menuisier agencier	
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	
Boucher-charcutier-traiteur	
Boulangier-pâtissier	
Poissonnier-écailler-traiteur	
MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	
Commercialisation et services en restauration	
Cuisine	
MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE	
Esthétique-cosmétique-parfumerie	
Métiers de la coiffure	
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	
Aménagement et finition du bâtiment	
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie	
Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente	
Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture	
Menuiserie aluminium-verre	
Ouvrages du bâtiment: métallerie	
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre	
Travaux publics	
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*	
Logistique*	
Organisation de transport de marchandises*	
MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES	
Maintenance des matériels option A matériels agricoles	
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention	
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts	
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	
Maintenance des véhicules option C motocycles	
MÉTIERS DE LA MER	
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle option voile	
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle option yacht	
Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche	
Électromécanicien marine	
Polyvalent navigant pont/machine	
MÉTIERS DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS	
Fonderie	
Microtechniques	
Technicien en chaudronnerie industrielle	
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages	
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions	
Technicien modelleur	
Traitements des matériaux	
MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT	
Métiers de l'accueil*	
Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial*	
Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*	
MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT	
Géomètre (1 ^{re} session d'examen en 2027)	
Technicien d'études du bâtiment option A études et économie	
Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture	
MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION	
Façonnage de produits imprimés, routage	
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques	
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées	
MÉTIERS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique*	
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*	
Maintenance et efficacité énergétique*	
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*	
Métiers du froid et des énergies renouvelables*	
MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES	
Maintenance des systèmes de production connectés	
Pilote de ligne de production	
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	
Technicien de scierie	

* UF2S (unité facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL

(mise à jour de novembre 2023)

Accompagnement, soins et services à la personne*
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique
Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement
Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option organier
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option tuyautier
Carrossier-peintre automobile
Conducteur transport routier marchandises
Construction des carrosseries
Cultures marines
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Maintenance nautique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers de la couture et de la confection
Métiers de la sécurité*
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie-garnissage
Métiers et arts de la pierre
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique : technologies de la lumière
Perruquier-posticheur
Photographie
Plastiques et composites
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Technicien constructeur bois
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en prothèse dentaire
Technicien gaz
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques

*UF2S (unité facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES AGRICOLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE ET LISTE DES 2^{des} PROFESSIONNELLES AGRICOLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (mise à jour de novembre 2023)

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES ET LABORATOIRE
Laboratoire contrôle qualité
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT
Aménagements paysagers
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune
MÉTIERS DES PRODUCTIONS
Agroéquipement
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
MÉTIERS DU CONSEIL-VENTE
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien conseil-vente univers jardinerie
HORS FAMILLES DE MÉTIERS
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien en expérimentation animale

À consulter

www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/les-diplomes-de-la-voie-pro/le-bac-professionnel/les-familles-de-metiers

<https://chlorofil.fr/diplomes/seconaire>

<https://formations.mer.gouv.fr>

LES SPÉCIFICITÉS DES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les voies générale et technologique préparent en 3 ans au bac général ou au bac technologique et à la poursuite d'études supérieures. Elles débutent par un cycle de détermination (classe de 2^{de}) commun aux deux voies, puis se divisent en cycle terminal (classes de 1^{re} et de terminale) général ou technologique.

● LA 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (CYCLE DE DÉTERMINATION)

Il est possible d'opter pour :

- une classe de 2^{de} commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou un bac technologique, avec des **enseignements communs** (pour une culture commune renforcée), des **enseignements généraux et technologiques optionnels** (lire p. 21). Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année. L'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre est un choix pertinent pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la série technologique S2TMD en cycle terminal. Il n'est toutefois pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel en 2^{de} pour accéder à cette série. **Pour consulter le programme des différentes matières :** « [Le programme de la seconde générale et technologique](#) ».

- une classe de 2^{de} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) **spécifique à la série technologique du même nom**. L'admission en cycle terminal STHR se fait soit après une 2^{de} STHR, soit après une 2^{de} générale et technologique, soit après une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle, soit après un CAP avec une mise à niveau durant les premières semaines.

À noter : une séquence d'observation de 2 semaines est prévue pour les élèves de 2^{de} générale et technologique durant le dernier mois de l'année scolaire. Elle est facultative pour les élèves de 2^{de} STHR étant donné qu'ils ont un stage d'initiation ou d'application de 4 semaines à cette période de l'année.

● LA 1^{re} ET LA TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

La formation comporte :

- des **enseignements communs** constituant plus de la moitié de l'emploi du temps des élèves : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, enseignement scientifique, LVA (langue vivante A), LVB (langue vivante B), SES (sciences économiques et sociales) et EMC (enseignement moral et civique).

À noter : un enseignement de mathématiques de 1 heure 30 est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques. L'enseignement scientifique y représente un volume hebdomadaire global de 3 heures 30 ;

- des **enseignements de spécialité obligatoires** : trois en 1^{re} et deux en terminale (parmi ceux suivis en 1^{re}) à choisir parmi une liste de 13 disciplines pour acquérir progressivement des compétences et des connaissances adaptées à ses choix de poursuite d'études supérieures ;

- des **enseignements optionnels** : un en 1^{re} et deux, au maximum, en terminale (dont celui suivi en 1^{re}) pour compléter sa formation en fonction de ses centres d'intérêt et de ses projets de poursuite d'études. Certains enseignements optionnels, propres à la terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent d'élargir les possibilités d'études supérieures.

À noter : les enseignements optionnels de LCA (langues et cultures de l'Antiquité) en latin et/ou en grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

.../...

INFO +

Pour tous les élèves de 2^{de}, de 1^{re} et de terminale

Des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) permettent de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation.

LES SPÉCIFICITÉS DES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (SUITE)

● LA 1^{re} ET LA TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

Il existe huit séries de bac technologique : **S2TMD** (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse); **ST2S** (sciences et technologies de la santé et du social); **STAV** (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), préparée dans les lycées agricoles; **STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués); **STHR** (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration); **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable); **STL** (sciences et technologies de laboratoire); **STMG** (sciences et technologies du management et de la gestion).

La formation comporte :

- des **enseignements communs** : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, mathématiques, LVA (langue vivante A), LVB (langue vivante B), EPS (éducation physique et sportive) et EMC (enseignement moral et civique);
- des **enseignements de spécialité spécifiques à chaque série** : trois en 1^{re} et deux en terminale;
- deux **enseignements optionnels au maximum** à choisir parmi une liste de six disciplines (et quatre enseignements agricoles en 1^{re}, auxquelles s'ajoute en terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain).

À noter : les enseignements optionnels de LCA (langues et cultures de l'Antiquité) en latin et/ou grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

INFO +

Changer d'orientation : stages passerelles

Les élèves de lycée, volontaires, peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Ils doivent se renseigner auprès de leur professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.

Consolider ses compétences : stage de mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent être proposés aux élèves en cours d'année de lycée ou pendant les vacances scolaires. Ces derniers permettent de consolider leurs compétences et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Langues et ouverture internationale

Chaque élève étudie au minimum deux langues vivantes. Les compétences écrites et orales des deux langues obligatoires sont évaluées au bac selon les standards européens dans le cadre d'un contrôle continu. Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le BFI (bac français international).

Parcours Mare Nostrum

Ce parcours consiste à favoriser le rapprochement entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales.

Mention « mobilité européenne et internationale »

À compter de la session 2024 de l'examen, les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

Sections sportives

Certains lycées proposent des sections sportives destinées aux élèves souhaitant atteindre un haut niveau sportif en conciliant études et entraînements. Très sélectives, elles accueillent 20 élèves, qui doivent forcément être affiliés à un club sportif ou à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire). Pour en savoir plus : « [Les sections sportives au lycée](#) ».

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET EN 2^{de} STHR

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR
Français	4h	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA (langue vivante A) et LVB (langue vivante B) ¹	5h30 ²	5h ³
SES (sciences économiques et sociales)	1h30	-
Mathématiques	4h	3h
Physique-chimie	3h	-
SVT (sciences de la vie et de la Terre)	1h30	-
EPS (éducation physique et sportive)	2h	2h
EMC (enseignement moral et civique)	18h annuelles	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30	-
Sciences	-	3h
Économie et gestion hôtelière	-	2h
Sciences et technologies des services	-	4h
Sciences et technologies culinaires	-	4h
Stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel	-	4 semaines
● 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OPTIONNEL EN 2 ^{de} AU CHOIX PARI :	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR*
LCA (langues et cultures de l'antiquité): latin ou grec ⁴	3h	-
LVC (langue vivante C) ¹	3h ²	3h
LSF (langue des signes française)	3h	3h
Arts (au choix parmi : arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique; théâtre)	3h	3h
EPS (éducation physique et sportive)	3h	3h
Arts du cirque	6h	-
EATDD (écologie-agronomie-territoires-développement durable) ⁵	3h	-
● 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL EN 2 ^{de} AU CHOIX PARI :	2 ^{de} GT	2 ^{de} STHR*
Management et gestion	1h30	-
Santé et sociale	1h30	-
Biotechnologies	1h30	-
Sciences et laboratoire	1h30	-
Sciences de l'ingénieur	1h30	-
Création et innovation technologiques	1h30	-
Création et culture-design	6h	-
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ⁵	3h	-
Pratiques sociales et culturelles ⁵	3h	-
Pratiques professionnelles ⁵	3h	-
Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre	6h	-
Atelier artistique	72h annuelles	72h annuelles

1. La LVB ou LVC peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. La LVA ou LVB est obligatoirement l'anglais.

4. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

5. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Pour la 2^{de} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration), les élèves peuvent choisir deux enseignements optionnels maximum parmi les suivants: LVC, LSF, EPS, arts, atelier artistique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} ET EN TERMINALE GÉNÉRALE (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	1 ^{re}	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA (langue vivante A) et LVB (langue vivante B) ¹	4h30 ² /5h30 ³	4h/5h30 ³
EPS (éducation physique et sportive)	2h	2h
EMC (enseignement moral et civique)	18h annuelles	18h annuelles
Enseignement scientifique	2h ⁴	2h
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU CHOIX: 3 EN 1 ^{re} , 2 EN TERMINALE	1 ^{re}	TERMINALE
Arts (au choix parmi: arts plastiques; arts du cirque; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵	4h	6h
Biologie-écologie ³	4h	6h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives ⁶	4h	6h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ⁷	4h	6h
Littérature et LCA (langues et cultures de l'antiquité)	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sciences informatiques	4h	6h
Physique-chimie	4h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur ⁸	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN 1 ^{re} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARMI:	1 ^{re}	TERMINALE
LVC (langue vivante C) ¹	3h	3h
Langue des signes française	3h	3h
LCA (langues et cultures de l'antiquité): latin ou grec	3h	3h
EPS (éducation physique et sportive)	3h	3h
Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵	3h	3h
Hippologie et équitation ³	3h	3h
Agronomie-économie-territoires ³	3h	3h
Pratiques sociales et culturelles ³	3h	3h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN TERMINALE AU CHOIX PARMI:		TERMINALE
Mathématiques complémentaires ⁹	-	3h
Mathématiques expertes ¹⁰	-	3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3h

1. La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

4. Un enseignement spécifique de mathématiques, de 1 heure 30, est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques et qui auront ainsi un volume global d'enseignement scientifique de 3 heures 30.

5. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en spécialité et en option deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

6. Pour les élèves ne choisissant pas en 1^{re} l'enseignement optionnel EPS.

7. Langue suivie en LVA ou LVB ou LVC.

8. Enseignement complété de 2 heures de sciences physiques en terminale.

9. Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques.

10. Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET TERMINALE TECHNOLOGIQUE (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS		1 ^{re}	TERMINALE
Français		3h/3h30 ²	
Philosophie		-	2h
Histoire-Géographie		1h30	1h30
LVA (langue vivante A) et LVB (langue vivante B)		4h ¹ /3h30 ²	4h ¹ /3h30 ²
EPS (éducation physique et sportive)		2h	2h
EMC (enseignement moral et civique)		18h annuelles	18h annuelles
Mathématiques		3h	3h
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 3 EN 1 ^{re} , 2 EN TERMINALE		1 ^{re}	TERMINALE
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3h	-
	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales ³	5h30	7h
	Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	5h30	7h
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ²	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoires et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthodes en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services-ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	-	13h
	Économie-gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	I2D (ingénierie et développement durable)	9h	-
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
	2I2D (ingénierie, innovation et développement durable) avec un enseignement spécifique parmi: architecture et construction; énergies et environnement; innovation technologique et éco-conception; systèmes d'information et numérique	-	12h

.../...

1. La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. Possibilité d'ajouter 1 heure avec un assistant de langue.
 Sur les heures d'enseignements hebdomadaires, 1 heure d'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante. Il est adossé soit à la langue vivante A, soit à la langue vivante B.
2. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.
3. L'enseignement spécifique (soit de danse, soit de musique, soit de théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité.
 Cet enseignement peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

HORAIRE HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE (CYCLE TERMINAL) SUITE

● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE		1 ^{re}	TERMINALE
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi: gestion et finance; mercatique (marketing); ressources humaines et communication; systèmes d'information de gestion		10h
	Droit et économie	4h	6h
● 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN 1 ^{RE} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARMI:		1 ^{re}	TERMINALE
LVC (langue vivante C)*		3h	3h
LSF (langue des signes française)*		3h	3h
LCA (langues et cultures de l'antiquité): latin ou grec ⁴		3h	3h
EPS (éducation physique et sportive)*		3h	3h
Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre)		3h	3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		-	3h
Hippologie et équitation* ²		3h	3h
Agronomie-économie-territoires* ²		3h	3h
Pratiques sociales et culturelles* ²		3h	3h

2. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

3. L'enseignement spécifique (soit de danse, soit de musique, soit de théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité.

Cet enseignement peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

4. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

* Enseignements optionnels présents dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 3^e, vous devez effectuer un choix important en vous orientant soit vers la voie professionnelle, soit vers la voie générale et technologique. Le point sur les mesures d'accompagnement possibles.

● L'ORIENTATION APRÈS LA 3^e

Avec l'appui de vos parents, de votre professeur principal, du coordonnateur Ulis (unité locale d'inclusion scolaire), du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), du médecin de l'Éducation nationale, ou encore de votre enseignant référent, il est important d'anticiper vos choix d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de 3^e relève du droit commun (*lire p. 2*), tout en privilégiant un accompagnement et un accueil adapté dans votre futur lycée. Certains établissements disposent d'internats, contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès (*lire p. 28*). N'hésitez pas à aller aux journées portes ouvertes afin de visiter les établissements et de rencontrer les équipes pédagogiques, voire le référent handicap pour les CFA (centre de formation d'apprentis). Si vous souhaitez poursuivre en voie professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

Cependant, si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées), les éléments suivants peuvent être pris en compte lors de la procédure d'orientation :

- vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation si une demande de dérogation au secteur géographique est formulée. *Idem* si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Vous êtes alors averti en temps utile par le chef d'établissement, qui transmet votre dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire. Une commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;
- votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) mentionne un établissement, vous y êtes prioritairement affecté ;

- si après entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée, vos parents devront faire au plus tôt une demande auprès de la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie).

À noter : les élèves ayant été scolarisés en classe Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ou en Erea (établissement régional d'enseignement adapté) au collège peuvent bénéficier, selon leur souhait, de places prioritaires en CAP.

● ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS DANS LES VOIES PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Généralités

Si au collège vous avez bénéficié d'un PAP (plan d'accompagnement spécialisé), d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou d'un PAI (projet d'accueil individualisé), ils se poursuivent à l'identique au lycée ; si vos besoins évoluent, il est possible de les adapter. L'accompagnement par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ou le dispositif Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) existent aussi dans les voies professionnelle, générale et technologique. Les dispositifs, dont vous bénéficiez, sont regroupés sur votre LPI (livret de parcours inclusif) afin de faciliter vos échanges avec les professionnels concernés.

À noter : dans les établissements de l'enseignement agricole, vous pourrez rejoindre une classe pour laquelle un conventionnement Éducation nationale-ministère de chargé de l'Agriculture a été passé localement, afin de bénéficier de l'accompagnement d'un AESH (si préconisé par la MDPH) et du suivi du coordonnateur Ulis référent local (Éducation nationale).

.../...

INFO +

Un livret pour les parcours inclusifs

Le LPI (livret de parcours inclusif) regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PPRE, PAP et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents, et par l'élève concerné si ce dernier a plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité Services. Pour en savoir plus : [Éduscol](#).

SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS (SUITE)

L'accompagnement par un Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez poursuivre vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent handicap du CFA (centre de formation d'apprentis) ou du lycée professionnel envisagé.

Les stages

Pendant les périodes de stage, **si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH** (maison départementale pour les personnes handicapées), âgé de plus de 16 ans et que vous bénéficiez de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), vous pouvez bénéficier d'aménagements auprès de votre employeur.

Par ailleurs, vous pouvez demander, dès 16 ans, une **RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH. **Lien utile** : « [Emploi et handicap](#) ».

● L'APPRENTISSAGE

Dans tous les CFA, un **référé handicap** accueille les futurs apprentis en situation de handicap et les informe sur les aménagements de la scolarité :

- il peut vous aider à trouver un employeur ;
- il peut aussi être un intermédiaire entre vos tuteurs et vous pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

À noter : vous pouvez, dès 16 ans, demander une RQTH auprès de la MDPH. Elle permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps...) accordés selon les besoins. Il vous faut anticiper la démarche, car les délais pour l'obtenir sont longs. Vous pouvez alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- absence de limite d'âge pour la signature ;
- prolongation possible de 1 an, quelle que soit la durée du contrat initial ;
- possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur) ;
- possibilité de cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés).

● ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'admission en **EMS** (établissement médico-social) est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. Votre scolarisation peut être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignement se situe au sein même du lycée. Dans les établissements médico-sociaux, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA : projet individualisé d'accompagnement) prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

INFO +

Être accompagné dans la construction du projet professionnel

Certaines académies ont signé des conventions (par exemple Atouts pour tous) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

Bénéficier d'aides pour les frais de transport

Vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, les frais de transport entre votre lieu d'études et votre domicile peuvent être pris en charge par le conseil départemental ou métropolitain de votre résidence, ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens. Pour en savoir plus : « [Quelles aides pour les transports ?](#) ».

GUIDE PRATIQUE

Que vous soyez au lycée ou en CFA, de nombreuses aides financières pour la scolarité existent.

● FINANCER SA SCOLARITÉ

L'ARS (allocation de rentrée scolaire)

Versée chaque année (en général dès la fin du mois d'août) par la CAF (caisse d'allocations familiales) aux parents d'enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou apprentis, et sous conditions de ressources, l'ARS permet de faire face aux dépenses de la rentrée.

À noter : pour les 16-18 ans, le versement intervient après envoi de la preuve de la scolarité de l'enfant.

Lien utile : « [Allocation de rentrée scolaire \(ARS\)](#) ».

Bourse de lycée

Déclinée en six échelons, elle est versée, sous conditions de ressources, au responsable de l'élève, voire à l'élève lui-même (s'il est majeur, autonome financièrement et non rattaché à ses parents pour les prestations familiales). Les élèves qui intègrent une formation relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire peuvent également y prétendre.

À noter : cette bourse est cumulable avec la bourse au mérite, la prime d'équipement, la prime à l'internat, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse de lycée](#) ».

Bourse au mérite

Cette bourse est versée de droit aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB (diplôme national du brevet). Il n'y a pas de demande spécifique à faire, mais les élèves doivent s'engager, par écrit, à obtenir de bons résultats scolaires et à se montrer assidus dans leur scolarité jusqu'au CAP ou au bac. Son montant dépend de l'échelon déterminé pour la bourse de lycée et est versé en trois fois en même temps que cette dernière.

À noter : cette bourse est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse au mérite \(au lycée\)](#) ».

Prime pour élèves boursiers reprenant des études

Les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation (depuis au moins 5 mois) et souhaitent reprendre des études professionnelles sous statut scolaire (hors apprentissage) peuvent bénéficier d'une prime de reprise d'études, en complément de la bourse de lycée.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'élève boursier reprenant ses études au lycée](#) ».

Fonds social lycéen

Cette aide exceptionnelle, accordée par le chef d'établissement après avis d'une commission (qu'il préside), constituée des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, est versée en espèces ou sous forme d'une prestation en nature (en objets, matériels, services, etc.).

Lien utile : « [Fonds social collégien ou lycéen](#) ».

● FINANCER SON HÉBERGEMENT

Prime à l'internat

Elle est versée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat ainsi qu'aux élèves en Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté). La prime est attribuée en trois fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'internat](#) ».

.../...

Les internats

Ils s'adressent aux élèves volontaires, domiciliés loin de leur établissement ou de la formation choisie (notamment quand elle est rare). Les critères d'admission sont de différentes natures : géographique, scolaire, sociale, etc. Certains internats publics sont des internats d'excellence : en plus des cours, les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel). Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement leur sont également proposées. L'internat au sein d'un lycée est payant (logement, repas, encadrement...). Des aides financières sont possibles (*lire p. 27*). Il faut se renseigner auprès des établissements, les dates de candidature pouvant varier d'une académie à l'autre.

Liens utiles :

- « [Internat](#) » ;
- « [L'internat d'excellence](#) » ;
- « [L'internat dans les établissements agricoles : un dispositif éducatif au service de la réussite](#) ».

Pour consulter la liste des internats et des internats d'excellence : « [Les internats au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur](#) ».

● FINANCER SON ÉQUIPEMENT

Prime d'équipement

Elle s'adresse aux élèves boursiers inscrits en voie professionnelle et est versée une seule fois pendant la scolarité.

Lien utile : « [Prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle](#) ».

● FINANCER SES REPAS

Aide pour la cantine

Sous certaines conditions, une participation financière de sa commune ou de son département pour payer la cantine peut être obtenue. Il est aussi possible de prendre contact avec l'assistant social du lycée ou auprès du secrétariat de l'établissement scolaire pour demander à bénéficier du fonds social pour les cantines.

Lien utile : « [Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?](#) ».

● FINANCER SES DÉPLACEMENTS

Prise en charge des transports scolaires

Chaque organisme ou collectivité qui organise les transports en commun peut décider d'appliquer des tarifs réduits, en particulier pour les lycéens et les apprentis qui empruntent les transports pour se rendre dans leur établissement scolaire. De nombreuses offres existent sur l'ensemble du réseau français : du forfait Imagine R, en Île-de-France, aux abonnements scolaires réglementés (trains, TER, TGV), etc.

Lien utile : « [Transports : quelles réductions pour les jeunes, étudiants et apprentis ?](#) ».

● COMPRENDRE LA VIE LYCÉENNE

La FAQ (foire aux questions)

Des questions sur la vie lycéenne ? les instances ? les représentants des élèves ? la carte nationale de lycéen ? Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont mis en ligne des FAQ qui pourront vous aider.

Liens utiles :

- « [Vie lycéenne : questions-réponses](#) » ;
- « [Représentation des élèves et étudiants aux instances consultatives de l'enseignement agricole](#) ».

INFO +

Un service gratuit d'aide personnalisée

L'Onisep et ses conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes lycéen, apprenti, parent, contactez-les gratuitement :

- par téléphone, au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé), les mardis, mercredis et jeudis de 10 h à 20 h et les lundis et vendredis de 10 h à 18 h (service accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce à la plateforme Acceo) ;
- au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h puis de 12 h 30 à 16 h (heures locales) pour les académies de Martinique et de Guadeloupe, et de 9 h à 13 h puis de 13 h 30 à 17 h (heures locales) pour l'académie de la Guyane ;
- par tchat, les mardis, mercredis et jeudis de 10 h à 20 h et les lundis et vendredis de 10 h à 18 h en métropole ; du lundi au vendredi de 8 h à 12 h puis de 12 h 30 à 16 h (heures locales) en Guadeloupe et en Martinique ; de 9 h à 13 h puis de 13 h 30 à 17 h (heures locales) en Guyane ;
- par courriel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 via www.monorientationenligne.fr.



À la rentrée 2024, l'Onisep ouvrira sa plateforme d'accompagnement à l'orientation: Avenir(s). Elle proposera aux élèves et aux équipes éducatives un large éventail de ressources en ligne, ainsi que des services de conseil personnalisés.

LA PLATEFORME AVENIR(S)

L'objectif: permettre aux élèves de comprendre que le parcours de formation et la vie professionnelle ne sont ni tracés, ni linéaires. Ce parcours se construit progressivement selon ses ambitions et ses envies, les opportunités et les rencontres.

À partir de la 5^e et tout au long de leurs études secondaires, les élèves pourront découvrir sur avenirs.onisep.fr divers métiers et formations, réfléchir à leur projet d'orientation, s'approprier des outils utiles pour le construire, notamment le *Référentiel de compétences à s'orienter*.

→ Parmi les ressources sur avenirs.onisep.fr:

- les **métiers animés**: des films courts et rythmés pour se faire une première idée d'un métier;
- les **horizons en 10 métiers**: pour découvrir des professions dans un univers qui attire les élèves;
- le module **JobDD**: pour réfléchir à son parcours d'orientation en prenant en compte les objectifs de développement durable de l'ONU;
- l'application **Horizons21^e**: pour visualiser les combinaisons de spécialités possibles en 1^{re} et en terminale.



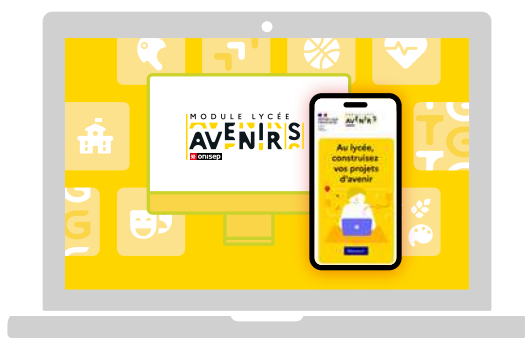
LE MODULE LYCÉE

À partir de la plateforme Avenir(s), les lycéens peuvent cliquer sur le module « **Préparer Parcoursup et choisir son orientation** ».

Il donne accès à diverses ressources adaptées à leur profil et à leurs compétences. Les contenus sont organisés **par classes**: 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} générale, 1^{re} professionnelle, 1^{re} technologique, terminale générale, terminale professionnelle, terminale technologique.

→ Parmi les thématiques proposées:

- les **filières**, pour mieux connaître les principaux types de formation de l'enseignement supérieur;
- des focus sur certains **domaines d'études**: art, droit, psychologie, santé, sport;
- des informations sur **Parcoursup**: pour réfléchir à son orientation post-bac;
- des **infos pratiques**: les journées portes ouvertes, l'apprentissage, la mobilité, l'année de césure...



ACCÉDER À LA PLATEFORME
avenirs.onisep.fr